

Compte-Rendu Sommaire

Conseil Municipal du Jeudi 8 mars 2018

Etaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, HÉLIÈS Christelle, LÉLIAS Henri, GOURIOU Jean-Yves, LAVIGNE Sandrine, GALLIOU Nadine, LANNUZEL Jean-Michel, CORNEC Adeline, MERCELLE Denis, LAOT Jean-Yves, GAC Sandrine, KERLAN Christian, MINGANT Nolwenn, MANAC'H Philippe, SICHE Brigitte, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : HALLEGOUET Grégory (procuration à LAVIGNE Sandrine), LE COQ Gwendal (procuration à GOURIOU Jean-Yves), TALEC Hélène (procuration à GAC Sandrine), MONOT Philippe (procuration à TRÉGUER Jean-François), PREMEL Martine (procuration à GALLIOU Nadine), TRÉGUER Michel (procuration à CORRE Laurence), DREZEN Marie-Thérèse (procuration à SICHE Brigitte), MORVAN David (procuration à MANAC'H Philippe).

Absents : QUÉNÉHERVÉ Fabrice, BRUNET Pascale, LAOT Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : GAC Sandrine.

Début de séance : 21h15.

Ordre du jour

INFORMATIONS DU MAIRE

Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses : Bilan SDIS 2017

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 20/02/2018

FINANCES - ÉCONOMIE

Débat d'Orientation Budgétaire

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Tarifs Enfance-Jeunesse - Modifications

QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour complémentaire

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la composition du conseil d'administration de l'EHPAD des Abers.

Cette proposition d'ordre du jour complémentaire est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01 Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers événements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil :

24/02 : Inauguration de la médiathèque l'Apostrophe et de la salle Alain Le Gall.

20/02 : signature du nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF. Son objectif est de faciliter la vie sociale et professionnelle des familles grâce à l'offre de garde : multi-accueil, ALSH, RPAM. 685 000 € sont provisionnés sur 4 ans.

Point n°02 Informations CCPA

Néant.

Point n°03 Informations règlementaires

Néant.

Point n°04 Informations diverses

Rappel : Le bilan 2017 SDIS, sur le département et sur le centre de Lannilis, a été présenté avant de début du conseil par les Colonel Montgéné et Commandant L'Hour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°05 Approbation du compte rendu du conseil du 20/02/2018

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 27/02/2018,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 20/02/2018.
Madame Mingant souhaite apporter une modification : page 10 dudit CRD, c'est Monsieur Manac'h et non elle-même qui a posé la question de la réouverture des toilettes publiques du cimetière.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES - ÉCONOMIE

Point n°06 Débat d'Orientation Budgétaire

Madame Corre, 1^{ère} adjointe en charge des finances et de l'économie présente et commente le document transmis aux conseillers municipaux.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2018.

Point n°07 Tarifs Enfance-Jeunesse - Modifications

Dans un courrier en date du 6 février dernier, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère informe la commune de Lannilis que certains tarifs de l'ALSH périscolaire et de la jeunesse sont globalement trop élevés, principalement pour ses premières tranches. Il convient donc de modifier les tarifs comme suit, pour une application en septembre 2018 :

TARIFS COMMUNAUX	Modifications CM 8/03/2018
APS GS KERGROAS	
Elèves communes de Lannilis et Landeda	
QF < 650 €	0,25 €
650 € à 754 €	0,32 €
755 € à 1004 €	0,55 €
1005€ à 1204 €	0,62 €
≥ 1204 €	0,67 €
Depassement d'horaires	4,46 €
Elèves communes extérieures	
QF < 650 €	0,25 €
QF > 650 €	0,67 €
SERVICE JEUNESSE	
JOURNEE DE MINI-CAMPS	
Enfants commune	
QF <650 €	14,00 €
650 € à 754 €	18,20 €
755 € à 1004 €	31,83 €
1005 € à 1204 €	37,14 €
≥ 1205 €	42,45 €
Enfants extérieurs	
QF < 650 €	14,00 €
QF > 650 €	42,45 €

Il est proposé au conseil de valider la modification des tarifs ainsi présentée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des tarifs présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Point n°08 Modification de la composition du conseil d'administration de l'EHPAD des Abers

Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés que rencontre l'EHPAD des Abers à réunir le quorum aux conseils d'administration de l'établissement, du fait notamment de la démission des deux membres du conseil de vie sociale qui siégeaient également au CA. Pour compenser ces départs, les communes de Landéda et de Plouguerneau se voient proposer un siège. La commune de Landéda propose ainsi Philippe Coat et celle de Plouguerneau Marie-Pierre Cabon.

Il est proposé au conseil de valider ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les propositions des communes de Landéda et de Plouguerneau de deux représentants devant siéger au Conseil d'Administration.
